

ARRETE N° A016-2022

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNEVILLE A BACCARAT

Vu le marché n° 2019-007 FOU en date du 19/03/2019 : « Achats de bâtiments modulaires à usage de vestiaires sportifs », notifié à l'entreprise LORRAMAT – 15 allée de l'Épinette – 54420 SAULXURES-LES-NANCY ;

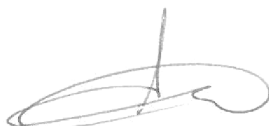
Vu le procès-verbal prononçant la réception des travaux avec effet au 31/05/2019 ;

ARRETE

ARTICLE PREMIER : Est accordée la mainlevée de cautionnement de 7 042.50 € (SEPT MILLE QUARANTE-DEUX EUROS CINQUANTE CENTIMES) versée le 04/09/2019 de la banque ATRADIUS

ARTICLE 2 : Le Directeur Générale des Services et la Trésorière Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lunéville, le 9 août 2022



Bruno MINUTIELLO

BRUNO MINUTIELLO
2022.08.09 15:42:58 +0200
Ref:20220809_140402_2-1-O
Signature numérique
le Président